



## Le règlement intérieur du club

### Article 1 – Règle d’or

L’esprit sportif et la courtoisie sont de rigueur au club.

### Article 2 – Membres, cotisations

Seuls sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle et disposant d’un certificat médical autorisant la pratique du tennis. L’adhésion est valable pour la période du 1er octobre au 30 septembre de l’année suivante.

### Article 3 – Licence

Les membres du club sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis (la cotisation annuelle inclut le prix de la licence dont le montant est fixé par la FFT). Ils bénéficient à ce titre d’une assurance les couvrant en cas d’accident. Cette assurance agit :

- En garantie individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l’occasion de la pratique du tennis.
- En responsabilité civile vis-à-vis de tiers lorsque le licencié est l’auteur de dommage.

### Article 4 – Accès aux courts

- L’accès aux courts est réservé aux membres du club.
- L’entrée s’effectue au moyen d’une clé fournie lors du paiement de la cotisation annuelle et après paiement d’un dépôt de garantie de 10€.

### *Ecole de Tennis / Accueil des enfants*

- Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s’assurer qu’il y a bien le professeur de tennis pour les accueillir.
- Les enfants restent sous l’entière responsabilité de leurs parents, sauf pendant le temps des cours, où ils sont sous la responsabilité du professeur de tennis.
- Toute absence de l’enfant à son cours doit être signalée par avance au professeur par téléphone.
- En cas d’intempéries rendant impraticable l’utilisation des courts, les leçons seront reportées à une date ultérieure **en fonction des disponibilités du professeur.**

### Article 5 – Réservation des courts

Elle se fait exclusivement par internet sur le site de la balle jaune avant de transiter très prochainement sur ADOC (interface de la FFT). La courtoisie et le bon sens de chacun vont de soi pour le bon fonctionnement du système. En cas de litige, les informations mémorisées dans le système de réservation feront foi.

### **Article 6 – Compétitions**

Dans le cadre des championnats par équipe et des tournois, le club sera prioritaire pour la réservation des courts nécessaires au déroulement de ces épreuves.

### **Article 7 – Tenue, propreté**

- Une tenue correcte et décente est de rigueur. Les chaussures doivent être adaptées à la pratique du tennis. - Chaque adhérent est responsable de l'état dans lequel il laisse le terrain et ses abords (ramassage des bouteilles et emballages vides et autres déchets).

### **Article 8 – Discipline**

- Les élèves de l'école de tennis sont tenus de se munir d'une bouteille d'eau afin de se désaltérer pendant leur entraînement.
- Chaque adhérent est tenu de s'assurer à ce que les installations soient fermées à clé après utilisation. Toute autre activité est strictement interdite sur les courts.
- En cas de faute grave d'un adhérent, les membres du bureau pourront prononcer, après avoir entendu la personne incriminée, sa radiation temporaire ou définitive.
- En cas de perte ou de vol de sa clé, l'adhérent devra le signaler dans les plus brefs délais à un responsable du bureau. Lors du constat d'un dysfonctionnement (éclairage, serrure, filet, etc.), l'adhérent doit en aviser le bureau.

### **Droit à l'image, Informatique et Libertés.**

- Le club pourra être amené, pour sa communication interne ou externe, à utiliser, pour la saison 2016, l'image de la personne, objet de la présente fiche d'inscription, sur différents types de médias. (article presse, facebook..)
- Le club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles, en particulier l'adresse électronique et le numéro de téléphone portable (envois de mailing, d'attestations de licences, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club et la FFT. - En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser par courriel à l'adresse : [14300242@fft.fr](mailto:14300242@fft.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et l'accepter sans réserve.**

**Signature des parents:**